



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PRÉFET

Rouen, le **15 SEP. 2023**

Monsieur le président,

Par courrier du 26 avril 2023, vous avez sollicité la communication des données relatives au suivi des eaux souterraines du site Lubrizol depuis 2021.

En application de mon arrêté du 22 novembre 2021, le suivi des eaux souterraines concerne 2 zones :

- l'ensemble de l'usine, avec un suivi biennal ;
- la zone sinistrée en septembre 2019, avec un suivi semestriel.

Vous trouverez, ci-joints, les bulletins de prélèvement et les rapports d'analyses communiqués par Lubrizol concernant le suivi biennal d'octobre 2022, et le suivi des eaux souterraines de la zone sinistrée d'avril 2023.

Les documents appellent les remarques suivantes :

- Il n'y a pas eu de mesures antérieures au second semestre 2022 dans la zone sinistrée, du fait des excavations encore en cours liées notamment au chantier de réhabilitation du site. Par ailleurs, l'ensemble des piézomètres prescrits n'était pas encore installé ;
- Le Pz34 n'a pas été prélevé dans la campagne d'octobre 2022 car la présence d'hydrocarbures surnageant au-dessus des eaux souterraines ne permettait pas le prélèvement. La présence d'hydrocarbures en surface ne constitue pas une anomalie en soi. L'évolution en épaisseur et en localisation de cette lentille est en cours de surveillance, et des actions adaptées seront mises en œuvre en cas d'évolution ;
- les valeurs mesurées sur le pz32 (créé après la fin des travaux de réhabilitation) montrent des teneurs élevées en composés perfluorés. Ces valeurs sont toutefois du même ordre (et inférieures) à celles relevées dans le pz10 situé un peu plus au sud, pré-existantes avant l'incendie de 2019, et probablement dues à l'incendie de l'établissement Onduline en 1993 ;
- S'il est prématuré de définir une tendance, on peut souligner que la valeur mesurée dans le pz32 en avril 2023 est inférieure à celle mesurée en octobre 2022 ;
- L'ensemble des paramètres à surveiller prescrits dans l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2021 n'a pas été analysé.

L'ensemble de ces remarques a été formulé à l'exploitant, qui doit les prendre en compte lors de la prochaine campagne de mesures.

**Monsieur le Président
Union des Victimes de Lubrizol
Mairie – Place Brévière
76440 FORGES-LES-EAUX**

Comme le montrent les rapports, les concentrations relevées sur certains paramètres dépassent des seuils habituellement applicables pour des eaux destinées à la consommation humaine. L'objet de la surveillance mise en place est bien de suivre l'évolution de ces concentrations. Je précise en outre que l'aquifère concerné n'est pas utilisé pour l'alimentation humaine.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Benoît ALBERTINI